

Observations écrites de l'Institut national démocratique  
pour les affaires internationales (NDI) au

**Comité des Nations unies pour  
l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes (CEDEF)**

**JOURNÉE GÉNÉRALE DE DISCUSSION  
SUR LA REPRÉSENTATION ÉGALE ET  
INCLUSIVE DES FEMMES DANS LES  
SYSTÈMES DE PRISE DE DÉCISION**

**22 février 2023**

*Palais des Nations à Genève,  
salle de conférence XXIII*

Soumis le 14 février 2023



## **À PROPOS DE L'INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE**

L'[Institut national démocratique pour les affaires internationales \(NDI\)](https://www.ndi.org) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et non partisane qui répond aux aspirations des peuples du monde entier à vivre dans des sociétés démocratiques qui reconnaissent et promeuvent les droits de l'homme fondamentaux. Depuis sa création en 1983, le NDI et ses partenaires locaux se sont efforcés de soutenir et de renforcer les institutions et les pratiques démocratiques en consolidant les partis politiques, les organisations civiques et les parlements, en protégeant les élections et en encourageant la participation des citoyens, l'ouverture et la responsabilité au sein du gouvernement.

Le NDI est une des principales organisations œuvrant à la promotion de la participation politique des femmes dans le monde entier. Mobilisant ses réseaux mondiaux et s'appuyant sur trois décennies d'expérience dans 132 pays, le NDI soutient les aspirations des femmes à l'égalité des sexes et à un gouvernement inclusif et réceptif. L'approche multinationale du NDI renforce le message selon lequel il n'existe pas de modèle démocratique unique, mais que certains principes fondamentaux sont partagés par toutes les démocraties.

Pour en savoir plus, consultez le site [www.ndi.org](https://www.ndi.org).

## INTRODUCTION

Cette soumission est présentée par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI), une organisation non gouvernementale à but non lucratif et non partisane qui se consacre au soutien du développement de la démocratie et de la gouvernance dans le monde, notamment en promouvant et en renforçant les processus politiques inclusifs, l'engagement de l'État et de la société civile, les institutions de gouvernance ouvertes et réactives et l'engagement à l'égard des cadres internationaux. En tant qu'organisation leader dans le domaine de la promotion de la participation politique des femmes dans le monde, le NDI s'appuie sur quatre décennies d'expérience dans 132 pays pour soutenir les aspirations des femmes à l'égalité des sexes et à un gouvernement inclusif et réactif.

La participation *des femmes dans toute leur diversité*<sup>1</sup> est une condition préalable essentielle à la réalisation de l'égalité des sexes, du développement durable, de la prospérité, de la sécurité et d'une paix durable. Une représentation inclusive et égale des femmes, fondée sur un accès effectif, une influence réelle et une responsabilité solide, est nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions essentielles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et pour faire face aux crises interdépendantes de notre monde. Comme le souligne la note conceptuelle du Comité de la CEDEF sur la future recommandation générale, « la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision est un droit qui découle du devoir des États d'assurer la mise en œuvre de la Convention. »<sup>2</sup>

Cette soumission vise à mettre en évidence les éléments critiques actuels et à actualiser les lacunes de la recommandation générale 23 de la CEDEF sur la vie politique et publique, sur lesquels cette future recommandation sera basée. S'appuyant sur la théorie du changement de longue date du NDI pour l'autonomisation politique des femmes, qui se concentre sur les obstacles à trois niveaux - à savoir individuel, institutionnel et socioculturel - qui doivent être abordés pour assurer une participation politique et un leadership égaux et inclusifs, la soumission mettra principalement l'accent sur **la violence contre les femmes dans les élections et la politique, y compris les abus facilités par la technologie**, en tant qu'obstacles fondamentaux nécessitant des réformes politiques urgentes et des changements normatifs. En outre, il proposera **des interventions prometteuses pour accélérer le rythme de la représentation des femmes dans la vie politique**, en mettant l'accent sur les organismes publics, les organes électoraux et les partis politiques. Enfin, il soulignera la nécessité de **s'attaquer aux normes sexistes néfastes et aux masculinités politiques** qui renforcent l'exclusion des femmes et l'emprise des élites masculines sur le pouvoir, les systèmes et les structures politiques.

## AVANTAGES ESSENTIELS D'UNE REPRÉSENTATION ÉGALE ET INCLUSIVE DES FEMMES ET DES HOMMES

Il est prouvé qu'une représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision et de gouvernance conduit à un éventail plus large et plus réactif d'options stratégiques équitables, accroît la coopération entre les partis et les ethnies, et aboutit à une paix plus durable.<sup>3</sup> L'inclusion publique et politique des femmes - où tous les segments de la société participent librement et influencent les résultats politiques sans discrimination ni violence - est une condition préalable à la construction d'une démocratie résiliente, à la stabilité politique, au développement durable et au progrès économique.<sup>4</sup>

Les systèmes démocratiques - dans lesquels des voix diverses façonnent les politiques et la gouvernance - conduisent à des attitudes plus égalitaires entre les sexes et à une cohésion sociale plus étroite, ce qui rend les communautés plus susceptibles de coopérer pour les biens communs.<sup>5</sup> Pourtant, le leadership des femmes et leur participation politique à la gouvernance, du niveau local au niveau mondial, restent limités, les femmes étant généralement sous-représentées dans les organes de décision. Selon le rapport Global Gender Gap du Forum économique mondial, il faudrait plus d'un siècle et demi pour combler ce fossé entre les sexes.<sup>6</sup> Dans le monde, les femmes occupent environ un quart (26 %) des sièges parlementaires - un chiffre qui n'a guère varié au cours de la dernière décennie, malgré l'introduction de quotas qui ont transformé le paysage de la représentation officielle des femmes dans un grand nombre de pays.<sup>7</sup> Seuls 14 pays ont atteint la parité hommes-femmes au sein de leur cabinet national ; les femmes ne dirigent que 28 des 193 nations et représentent moins de 15 % des maires et seulement 34 % des organes délibérants locaux élus.<sup>8</sup>

Alors que les démocraties du monde entier reculent - environ 70 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans des autocraties, contre 49 % il y a dix ans<sup>9</sup> -, les progrès durement acquis en matière d'égalité des sexes, de développement durable, de croissance économique et de sécurité s'en ressentent. La montée de l'instabilité politique et des conflits armés, la persistance d'une pandémie mondiale, l'imminence d'une catastrophe climatique et l'insécurité alimentaire exigent des efforts complexes, multidimensionnels, intersectoriels, inclusifs et soutenus pour trouver des solutions. À ce titre, le rôle des femmes dans l'élaboration des décisions, des politiques, des lois, des systèmes et des structures qui régissent leurs vies, leurs communautés et la planète est plus urgent et plus critique que jamais. Les États confrontés à des moments d'instabilité ou de transition pourraient s'en inspirer pour progresser - en assurant une représentation inclusive et égale de leurs populations, en particulier des femmes - ou risquer de régresser davantage en les excluant.<sup>10</sup>

## LA REPRÉSENTATION ÉGALE ET INCLUSIVE DOIT ALLER AU-DELÀ DE LA PARTICIPATION

Les premières vagues de réformes se sont principalement concentrées sur la représentation numérique ou la participation d'un plus grand nombre de femmes, visant à atteindre un point de basculement de 30 % dans les organes de prise de décision équilibrés entre les sexes. Bien que des progrès numériques significatifs aient été réalisés au cours des dernières décennies et qu'il soit essentiel de continuer à mettre l'accent sur les chiffres, notamment par le biais de quotas applicables à plusieurs niveaux, le changement de paradigme nécessaire doit se concentrer *à la fois* sur la représentation et l'influence ; la double exigence de l'accès et du pouvoir. Cela signifie que les femmes doivent avoir accès aux plates-formes ou aux forums de décision et avoir le pouvoir d'influencer leurs structures, leurs processus et leurs résultats concrets.

L'exclusion institutionnelle, les préjugés socioculturels et les cycles de discrimination à l'encontre des femmes, en particulier celles issues de communautés marginalisées, se manifestent dans tout le spectre de la représentation publique et politique. La représentation égale et inclusive des femmes dans la vie politique requiert une attention tout au long d'un **continuum interconnecté de points d'entrée** allant de leur accès et de leur influence en tant qu'électrices, membres et dirigeants de partis politiques, activistes, aspirantes, candidates, représentantes élues et nommées, au personnel électoral et aux observateurs. Une représentation efficace nécessite des cadres juridiques et des interventions qui garantissent l'accès à l'inscription sur les listes électorales (p. ex., en remédiant à l'absence de cartes d'identité pour les femmes ou à l'égalité de statut en matière de nationalité) ; le vote sans interférence, influence induite ou menace de violence de la part des parents, des hommes politiques et de leurs représentants, ainsi que l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, les procurations ; un accès sûr et accessible au vote ; la participation à la mobilisation politique en faveur des candidats, aux manifestations et à la signature de pétitions ; l'activisme civique et le service communautaire ; l'égalité d'accès aux ressources pour se présenter aux élections ; des processus de nomination équitables et transparents ; et un environnement de travail pour les fonctionnaires élus et nommés exempt de violences, de menaces ou d'agressions fondées sur le sexe.

## DES OBSTACLES MULTIDIMENSIONNELS ENTRAVENT LA REPRÉSENTATION ÉGALE ET INCLUSIVE DES FEMMES

Pour les femmes dans toute leur diversité, les barrières individuelles, structurelles et systémiques, les modèles sociaux et les dynamiques de pouvoir liées au genre bloquent leurs voies vers une participation politique et civique significative dans tous les domaines de la politique et de la vie publique. Les obstacles auxquels elles sont confrontées sont enracinés dans les normes négatives et l'inégalité entre les sexes, et varient d'une zone géographique à l'autre et d'un contexte sociopolitique à l'autre.

Basée sur des décennies de travail de promotion de la démocratie, l'approche stratégique du NDI pour renforcer la participation politique et le leadership des femmes nécessite de surmonter les obstacles aux niveaux individuel, institutionnel et socioculturel, notamment en (a) se concentrant sur la sécurité individuelle et la planification de la sécurité, l'accès aux compétences de leadership, les ressources (y compris le financement) et les connexions (en particulier avec les réseaux politiques influents) ; (b) en s'attaquant aux problèmes structurels et systémiques des systèmes électoraux et des partis politiques (y compris leurs règles et structures) ; et (c) en démantelant les normes de genre et de masculinité qui écartent les femmes de la représentation et du leadership, renforcent la violence à l'encontre des femmes en politique, répandent la désinformation sur le genre et dissuadent les jeunes femmes d'entrer dans l'arène.

## **La violence à l'égard des femmes en politique empêche une représentation égale et inclusive**

L'obstacle le plus fondamental et le plus corrosif à la représentation des femmes est la violence omniprésente et croissante à l'encontre des femmes dans les élections et la politique. Les femmes qui souhaitent exercer leurs droits civils et politiques se heurtent à une résistance active, à des menaces et à des violences - y compris la désinformation, en personne et en ligne - qui les obligent à se retirer ou à s'autocensurer et qui délégitiment leur leadership. Les effets socio-économiques persistants de la pandémie de COVID-19, la recrudescence des conflits armés et la montée de l'autoritarisme ont entraîné des hausses historiques des niveaux signalés de violence et de harcèlement fondés sur le sexe et visant les femmes visiblement engagées dans la politique et l'activisme politique. Ces violences les attaquent en tant qu'individus et en raison de leur sexe, sans réponse institutionnelle et encouragées par les normes socioculturelles.

Cependant, ces actions visent à refroidir les ambitions de toutes les femmes, en particulier les jeunes femmes, les filles et les nouvelles venues en politique qui souhaitent participer à la vie politique et publique, et elles y parviennent. Par exemple, les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans sont plus susceptibles que d'autres groupes d'être victimes de harcèlement en ligne, et notamment de certaines des formes les plus graves de harcèlement.<sup>11</sup>

La campagne mondiale #NotTheCost du NDI visant à sensibiliser et à mettre fin au phénomène,<sup>12</sup> définit la violence contre les femmes en politique comme diverses formes de violence psychologique, physique et sexuelle, d'agression, de coercition et d'intimidation - en personne, en ligne ou autrement facilitée par la technologie - qui spécifiquement cible les femmes afin d'influencer leur activisme ou leur engagement politique. Cette conceptualisation de la question s'inspire des définitions formulées par le Comité de la CEDEF (articles 1-2, 5 de la recommandation générale 35 sur la violence à l'égard des femmes)<sup>13</sup> et de la déclaration des Nations unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.<sup>14</sup>

### **Définir la violence à l'égard des femmes en politique**

La violence politique peut être subie aussi bien par les hommes que par les femmes. Cependant, la question spécifique de la violence contre les femmes en politique présente trois caractéristiques distinctes:

- elle vise les femmes en raison de leur sexe;
- dans sa forme même, elle peut être sexué, comme en témoignent les menaces sexistes et les violences sexuelles;
- elle a pour effet de décourager les femmes en particulier d'être ou de devenir politiquement actives.

Elle englobe toutes les formes d'agression, de coercition et d'intimidation à l'encontre des femmes en tant qu'acteurs politiques, simplement parce qu'elles sont des femmes. Ces actes - qu'ils soient dirigés contre des femmes en tant que dirigeantes civiques, électrices, membres de partis politiques, candidates, représentantes élues ou fonctionnaires - visent à restreindre la participation politique des femmes en tant que groupe. Cette violence renforce les stéréotypes traditionnels et les rôles attribués aux femmes, en utilisant la domination et le contrôle pour exclure les femmes de la politique.

Source: NDI, #Not the Cost : A Call to Action to End Violence Against Women in Politics (2016) à l'adresse suivante: <https://www.ndi.org/publications/notthecost-global-call-action-stop-violence-against-women-politics>.

Cette violence affecte les femmes dans tous les secteurs de la politique et, de manière critique, « mine la démocratie dans tous ses éléments clés... avec des effets négatifs sur l'ambition des jeunes femmes et des nouveaux venus en politique ».<sup>15</sup> Elle entrave l'engagement politique des femmes, les dissuade et les pousse à quitter la politique ou à démissionner de leurs fonctions de candidates ou de responsables politiques, à se retirer des partis politiques ou d'autres institutions politiques, ou à garder le silence sur les questions politiques qui leur tiennent à cœur. La violence à l'égard des femmes en politique (VFF-P) se manifeste dans le continuum sphère privée/sphère publique, et une forme sert souvent de porte d'entrée à d'autres : comme lorsque la misogynie et le harcèlement en ligne se transforment en agressions et en meurtres en personne, rendant dangereux ce qui devrait être des espaces publics ouverts pour le discours et la prise de décision.

## **La violence omniprésente à l'égard des femmes en politique comme moyen de dissuasion politique**

La tendance actuelle au recul de la démocratie et au renforcement de l'action autoritaire englobe un recul des droits des femmes et des filles, alimenté par une réaction patriarcale. Cela fait souvent partie d'une stratégie politique délibérée qui s'appuie sur la violence à l'encontre des femmes politiquement actives pour les réduire au silence et les exclure du discours politique et de la vie publique. Dans un article récent intitulé « Pourquoi les autocrates ont-ils peur des femmes ? », Erica Chenoweth et Zoe Marks, professeurs à Harvard, ont mis en contraste les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes au cours du siècle dernier et le siècle actuel, qui « démontre que la misogynie et l'autoritarisme ne sont pas seulement des comorbidités communes, mais des maux qui se renforcent mutuellement. »<sup>16</sup>

Des études récentes, citées par ONU Femmes, ont brossé un tableau nettement sexué des dommages causés par la violence à l'encontre des personnes engagées dans la politique : « Les femmes reçoivent plus souvent des menaces de violence physique. Il s'agit notamment de menaces de viol et de mort dirigées contre elles, leurs enfants, leurs familles et leurs partisans » et « les attaques contre les femmes ont également tendance à devenir virales plus souvent que les attaques contre les hommes parce que lorsque les femmes brisent les normes traditionnelles concernant les rôles de genre (ou sont accusées de le faire), le “facteur de choc” est plus important et déclenche un effet viral. »<sup>17</sup>

Des études de l'Union interparlementaire (UIP) ont révélé que 80 % des femmes parlementaires interrogées dans 50 pays africains ont subi des violences psychologiques au parlement; 67 % ont été confrontées à des comportements ou remarques sexistes; 42 % ont été menacées de mort, de viol, de coups ou d'enlèvement, généralement en ligne; 40 % ont été harcelées sexuellement et 23 % ont subi des violences physiques.<sup>18</sup> De même, 85 % des députées de 45 pays européens ont subi des violences psychologiques au cours de leur mandat; 47 % ont reçu des menaces de mort, de viol ou de coups; 58 % ont été la cible d'attaques sexistes en ligne sur les réseaux sociaux, ce qui a conduit nombre d'entre elles à envisager de quitter la vie politique.<sup>19</sup> Les députées vivant avec un handicap, les femmes de moins de 40 ans, les femmes célibataires et les femmes issues de groupes minoritaires sont confrontées à une incidence disproportionnée de la violence.<sup>20</sup> Dans l'ensemble, la majorité des abus sont le fait de parlementaires masculins, d'autres membres du parti, de la direction du parti et de partis rivaux. Il est à noter que la plupart des parlements ne disposent toujours pas de mécanismes adéquats de signalement et de réparation en cas de harcèlement et de violence.

Un autre facteur dissuasif est la désinformation sexiste qui vise à influencer ou à détourner le soutien des femmes qui participent déjà à la vie politique et de leurs priorités en matière de plaidoyer ou de politique. Les auteurs de cette désinformation - dont certains sont basés à l'étranger - peuvent s'appuyer sur des normes de genre bien ancrées concernant l'identité féminine “appropriée” des femmes et, dans certains cas, sur des idéaux religieux. Comme d'autres types de désinformation, la motivation explicite de ce type de désinformation est de manipuler des normes sociales profondément ancrées et de polluer l'environnement d'information afin de détourner les électeurs de certains candidats.<sup>21</sup>

## MESURES EFFICACES ET INTERVENTIONS PROMETTEUSES

Comme le demande la note conceptuelle de la CEDEF sur la future recommandation générale,<sup>22</sup> cette section présente des bonnes pratiques exemplaires visant à accroître la représentation des femmes sur la base des décennies d'expérience mondiale et comparative du NDI, qui fait de la participation égale des femmes et de leur leadership dans la vie publique et politique un pilier indispensable de la démocratie.

### A. Accelerating the Pace of Equal and Inclusive Representation

Les interventions et réformes fondées sur des données probantes dans le secteur de la démocratie et de la gouvernance fournissent des bonnes pratiques prometteuses et exemplaires pour accroître la représentation inclusive et égale des femmes dans les sphères décisionnelles publiques. Pour y parvenir, il faut une action stratégique et concertée aux niveaux individuel, institutionnel et socioculturel.

Les interventions au niveau individuel comprennent:

- **La planification de la protection et de la sécurité**, qui permet d'identifier et d'atténuer les risques pour les femmes en politique. Étant donné que le niveau et l'étendue des risques varient considérablement d'un contexte à l'autre, le NDI a mis au point "think10", un outil de planification de la sécurité individualisé qui combine les résultats d'un questionnaire d'auto-évaluation et le score par pays de l'indice de risque de la participation politique des femmes du NDI<sup>23</sup> pour élaborer un plan de sécurité adapté au profil personnel et professionnel de chaque femme dans sa réalité politique. L'outil de planification de la sécurité think10 ([think10.demcloud.org](http://think10.demcloud.org)) pour les femmes politiquement actives est actuellement disponible en six langues, en version papier, en ligne et sous forme d'application.<sup>24</sup>
- **Favoriser les réseaux politiques de pairs** aide à surmonter l'exclusion historique des femmes des puissantes fraternités politiques qui ont toujours soutenu le manque de ressources et la sous-représentation des femmes dans les postes politiques. Bien que ce type de réseau soit essentiel dans toutes les zones géographiques, étant donné que d'ici 2030, plus de 75 % de la population mondiale vivra probablement dans les villes, l'urbanisation présente un nouveau potentiel pour de nouvelles formes d'inclusion politique des femmes. Alors que les femmes constituent la majorité des migrants vers les villes où elles peuvent accéder à une meilleure éducation, à un travail décent et à des normes socioculturelles moins restrictives, les perspectives et les voix des femmes sont largement sous-représentées dans la planification et le leadership urbains. Alors que l'accès des femmes aux informations, aux ressources et aux services des autorités locales ou urbaines est fortement limité, les femmes ne représentent qu'environ 15 % des maires dans le monde et 25 % des maires des capitales.<sup>25</sup> En 2016, le NDI a contribué au lancement du Réseau des femmes maires (WoMN), un réseau non partisan de femmes qui dirigent des centres urbains d'importance nationale à travers le monde. L'accent mis sur la capacité et l'expérience des femmes maires le distingue des autres associations basées sur les villes, offrant une plateforme pour le réseautage, les forums politiques, l'innovation, la collaboration interrégionale et le partage d'expertise technique afin d'approfondir l'efficacité des membres en tant qu'officiers exécutifs.<sup>26</sup>
- Soutenir le **leadership réel des jeunes femmes** dissipe les notions de soi-disant désengagement des jeunes, donne des outils et empêche le cycle d'exclusion de la prise de décision que connaissent les filles et les jeunes femmes de devenir une condition permanente dans leur vie - souvent transmise de génération en génération. Les recherches démontrent que les compétences en leadership socio-économique des adolescentes et des jeunes femmes sont nécessaires mais pas suffisantes pour éviter que les progrès réalisés dans ces domaines ne soient réduits à néant. Les jeunes femmes doivent être en mesure d'accroître leur capacité politique, leur voix et leur pouvoir d'action pour influencer la prise de décision qui affecte leur vie. Compte tenu de la stagnation des taux de représentation des femmes dans le monde, il convient de se concentrer davantage sur le développement d'un vivier de jeunes femmes dotées de compétences en matière de leadership civique, qui sont essentielles pour atteindre des niveaux plus élevés de leadership politique des femmes. Un

nouveau produit du NDI, le programme DISRUPHER, a été soigneusement conçu sur la base de l'expertise d'organisations de premier plan qui se concentrent déjà sur l'autonomisation des filles<sup>27</sup> et qui reconnaissent la nécessité de développer les ambitions politiques des adolescentes et de leur offrir des opportunités de leadership politique. Comblar cette lacune et développer les capacités des adolescentes et des jeunes femmes lors de leur passage à l'âge adulte peut modifier fondamentalement le cours de leur vie individuelle, la dynamique de leur communauté et le vivier de talents prêts à occuper des fonctions politiques, créant ainsi des structures de gouvernance démocratique plus inclusives, durables et résilientes.

Si les interventions au niveau individuel sont essentielles et nécessaires, l'accélération du rythme de la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision, y compris en politique, nécessite **des réformes institutionnelles et structurelles, parallèlement au changement des normes socioculturelles défavorables**. Un aspect essentiel de ces réformes a été la mobilisation des mouvements de femmes aux côtés des femmes élues et du secteur public mandaté par les droits des femmes, ce qui a eu un impact efficace et positif sur l'accès des femmes aux droits politiques et sur le changement progressif des politiques.<sup>28</sup>

## **B. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les élections et en politique**

L'obstacle le plus fondamental à la représentation des femmes est la **violence qu'elles risquent** et à laquelle elles sont confrontées lorsqu'elles entrent dans l'arène publique, dans le cadre de leur engagement, par exemple, en tant que militantes, électrices et élues. Les États parties, les législateurs et les acteurs judiciaires, les partis politiques, les organismes de surveillance des élections et les observateurs citoyens doivent unir leurs efforts pour éliminer la violence en ligne et hors ligne à l'encontre des femmes en politique.

### ***Collecte de données systématiques sur la violence à l'égard des femmes participant aux processus politiques***

La violence et le harcèlement à l'égard des femmes dans le cadre des élections et de la politique, en ligne ou en personne, qui ne sont pas signalés et qui sont mal documentés, doivent être prioritaires dans les efforts du gouvernement et des partis politiques pour éradiquer ce facteur essentiel de l'exclusion des femmes de la vie publique. Les efforts de suivi de la violence à l'égard des femmes en politique et pendant les élections doivent être renforcés et institutionnalisés. En outre, les partis politiques, les organes électoraux et les organismes publics compétents doivent systématiquement collecter et diffuser ces informations. Les rapports systématiques sur l'incidence et les réponses aux niveaux national, régional et mondial sont essentiels pour élaborer des politiques, des lois et des mécanismes de responsabilité efficaces en matière de prévention et de remédiation.

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, dans le premier et unique rapport du mandat sur la violence à l'égard des femmes en politique a souligné la nécessité de "renforcer les rôles de surveillance pour remédier aux lacunes des États dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes en politique" et « en particulier, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devrait systématiquement intégrer la violence à l'égard des femmes en politique dans son processus d'établissement de rapports et ses lignes directrices, ... et devrait utiliser ses procédures de communication ... y compris celle prévue par le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour traiter de la violence à l'égard des femmes en politique. »<sup>29</sup> L'incorporation de conseils spécifiques aux États pour qu'ils fassent rapport sur la violence à l'égard des femmes dans les élections et la vie politique et sur les mesures prises pour la décourager et la combattre serait un ajout essentiel à cette future recommandation générale.

## ***Systemes d'alerte précoce et réponse à la violence à l'égard des femmes lors des élections***

Partout dans le monde, les femmes sont la cible de violences en raison de leur engagement à voter, de leur travail en tant qu'agents électoraux et de leurs aspirations à occuper des fonctions politiques. Cette « violence à l'égard des femmes lors des élections » (« VFF-E ») est définie comme tout acte de violence - menaces, discours de haine, agression, chantage ou assassinat - indûment dirigé contre une personne en raison de son sexe et visant à déterminer, retarder ou influencer de quelque manière que ce soit son engagement dans un processus électoral. La violence à l'égard des femmes peut prendre de nombreuses formes et se produire tout au long du cycle électoral, de la période pré-électorale à la période post-électorale, en passant par le jour de l'élection. Elle vise à empêcher les femmes de participer au processus électoral, en s'attaquant principalement à leurs aspirations à briguer un mandat politique, à leur lien avec les activités électorales (comme travailler en tant qu'agent électoral ou participer à des rassemblements de campagne) ou simplement à leur engagement à voter.<sup>30</sup>

Contrairement à d'autres indicateurs du processus électoral, les données sur l'incidence et l'impact de la violence à l'égard des femmes avant et pendant les périodes post-électorales n'ont pas été systématiquement collectées et diffusées dans la plupart des pays.<sup>31</sup> Si elle est suivie suffisamment tôt, la violence à l'égard des femmes peut être intégrée dans des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes d'intervention rapide qui mettraient fin à cette violence et préserveraient l'intégrité du processus électoral.<sup>32</sup> En 2016, le NDI a lancé Votes Sans Violence<sup>33</sup> afin de fournir des conseils aux groupes d'observateurs citoyens sur la manière d'aborder la question de la violence contre les femmes liée aux élections (c'est-à-dire les électeurs, les candidats, les agents des partis, les fonctionnaires électoraux). Ces conseils visent à répondre à la demande de collecte systématique de données sur la violence contre les femmes lors des élections au niveau mondial et national ; à renforcer la capacité des observateurs électoraux internationaux et nationaux à identifier, prévenir et enregistrer la violence lorsqu'elle se produit afin qu'elle puisse être atténuée au lieu d'être aggravée au cours d'un cycle électoral ; et à accroître la disponibilité des données de base sur le phénomène. Ces données permettent d'identifier les tendances en matière de prévalence et d'impact afin d'éclairer les stratégies d'atténuation et de prévention lors des élections. L'intégration d'une approche plus systématique dans les efforts d'observation existants des élections de 2019 au Nigéria comprenait la production d'un lexique de mots et de phrases qui se manifestent comme un langage de harcèlement contre les femmes pour mieux surveiller le discours de haine en ligne et le harcèlement des femmes en politique dans le cadre d'une méthodologie plus large de surveillance du discours de haine.<sup>34</sup> Le NDI a également joué un rôle déterminant en travaillant avec des partenaires pour développer des lignes directrices sur les considérations de genre dans les observations électorales internationales, y compris la violence contre les femmes, afin de compléter la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections.<sup>35</sup>

## **C. Réformer pour une représentation inclusive**

Cette section présente deux réformes électorales essentielles dont il a été démontré qu'elles accélèrent la participation des femmes à la vie politique, en tant qu'électrices et en tant que candidates.

### ***Enregistrement des électeurs comme condition préalable à la représentation***

Bien que les femmes aient obtenu le droit de vote dans presque tous les pays du monde, d'importantes barrières physiques, logistiques, juridiques et socio-culturelles, y compris des menaces et des violences, les empêchent d'exercer ce droit. L'exclusion des listes électorales empêche non seulement les femmes de voter, mais aussi de se présenter à des fonctions électives, car l'inscription sur les listes électorales est généralement une condition préalable à la qualification d'un candidat.

Globalement, les femmes sont sous-représentées sur les listes électorales. Par exemple, douze millions d'hommes de plus que de femmes se sont inscrits sur les listes électorales au Pakistan en 2018.<sup>36</sup> Malgré les réformes de la loi électorale visant à accroître le vote des femmes en exigeant qu'elles représentent au moins 10 % des électeurs dans



chaque circonscription, la Commission électorale du Pakistan a dû rejeter les résultats d'au moins une élection locale parce que pas une seule femme n'avait voté dans ce district.<sup>37</sup> Lors du scrutin présidentiel de 2010 au Burkina Faso, des conditions difficiles et confuses ont fait que seuls trois millions des six millions de citoyens éligibles du pays se sont inscrits sur les listes électorales. Les femmes, en particulier, ont été confrontées à des obstacles considérables en raison de l'obligation pour les citoyens d'obtenir un certificat de naissance avant de pouvoir s'inscrire. D'autres obstacles logistiques, financiers et juridiques se dressent sur leur chemin vers l'obtention d'un certificat de naissance.

Le NDI a donc collaboré avec la commission électorale nationale, le ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec des partis politiques et des organisations de la société civile dans le cadre d'une opération mobile de délivrance de certificats de naissance qui s'est rendue dans les cinq régions du pays où les taux d'enregistrement sont les plus faibles, afin d'amener les femmes dans un lieu central où elles pourraient obtenir des certificats de naissance. Treize stations de radio ont diffusé des annonces dans six langues locales, et huit troupes de théâtre ont donné un total de 26 représentations publiques sur l'inclusion des femmes dans le processus électoral et les visites à venir du centre d'enregistrement mobile. En conséquence, environ 16 000 femmes ont reçu un certificat de naissance et ont pu s'inscrire sur les listes électorales.<sup>38</sup> Malheureusement, aucune réforme systémique n'ayant été entreprise, il a été demandé au NDI de soutenir à nouveau le même exercice en 2015.

### **Financement public pour les femmes candidates**

Ayant été historiquement et traditionnellement exclues des réseaux influents et de la richesse, les femmes aspirantes et candidates doivent souvent rivaliser avec des chances imbattables avec des ressources limitées. Le financement public et l'allocation de ressources aux candidats par les partis politiques sont essentiels pour uniformiser les règles du jeu politique. Au Mexique, par exemple, la loi stipule que les partis politiques doivent consacrer 2% du financement fédéral qu'ils reçoivent à la formation des femmes au leadership politique. De nombreux partis ont ignoré l'esprit de cette exigence, qui était de soutenir les aspirations politiques des femmes, et ont préféré utiliser les fonds réservés pour des choses comme payer des femmes pour des services de nettoyage ou pour fournir de la nourriture lors des événements du parti ou pour porter des T-shirts lors des rassemblements du parti. En collaboration avec une coalition nationale composée de femmes issues des principaux partis politiques mexicains, d'activistes civiques, de l'Institut national des femmes (INMUJERES) et d'universitaires, le NDI a co-créé la campagne « 2% and More Women in Politics ». Le NDI a soutenu la coalition dans le développement d'une stratégie médiatique et d'une pétition en ligne appelant à des réformes qui exigeraient des partis politiques qu'ils soumettent un plan annuel à l'Institut fédéral électoral, détaillant comment ils ont l'intention de dépenser l'argent sur des programmes visant à renforcer les capacités des femmes en tant que leaders politiques. Ces réformes, approuvées à l'unanimité en juillet 2011, ont entraîné une augmentation de 5,4% du nombre de sièges remportés par les femmes lors des élections législatives nationales de 2012.<sup>39</sup> Aujourd'hui, les femmes occupent 50 % des sièges de la Chambre des représentants et de l'Assemblée nationale<sup>40</sup> et 44% des postes du cabinet présidentiel au Mexique.<sup>41</sup>

## **D. Les partis politiques débloquent la voie de la représentation des femmes**

Les partis politiques reconnaissent de plus en plus que pour gagner, ils doivent gagner avec les femmes, en tant que candidates et en tant qu'électorales. La participation des femmes profite directement aux partis et peut conduire à une amélioration de leurs résultats électoraux et de leur force globale.<sup>42</sup> Par exemple, à la suite de la mise en œuvre d'un quota de femmes candidates au niveau local en Espagne, tous les partis politiques ont augmenté le nombre de femmes se présentant sous leur bannière.<sup>43</sup> Les partis qui ont augmenté le plus le nombre de candidates ont également obtenu de bien meilleurs résultats que les autres partis dans les mêmes emplacements.<sup>44</sup> En augmentant le nombre de femmes candidates et en adoptant une position plus ferme pour refléter le point de vue des femmes sur les questions politiques, les partis peuvent devenir des organisations plus compétitives et plus efficaces. La participation pleine et égale des femmes dans les partis peut également jouer un rôle clé dans les efforts de lutte contre la corruption et de renforcement de la stabilité politique, ainsi que dans l'amélioration de la crédibilité et de la continuité des partis politiques.<sup>45</sup>

« Ce qui se passe au sein d'un parti politique est une répétition  
de ce qui se passe dans la société. »  
- Femme fonctionnaire élue au Honduras

Cependant, les partis politiques sont les gardiens de la participation et de la représentation politiques des femmes à tous les niveaux,<sup>46</sup> et la direction des partis reste majoritairement masculine, tandis que les collègues du parti sont parmi les auteurs les plus courants de violences à l'encontre de leurs homologues féminines.<sup>47</sup> Pour encourager les partis politiques à devenir plus inclusifs et représentatifs, le NDI a développé et mis à jour en 2019 son évaluation des partis politiques Win With Women.<sup>48</sup> Cet outil est conçu pour aider les partis politiques à devenir plus inclusifs et représentatifs en fournissant une plateforme de dialogue par les femmes et les hommes dirigeants de partis sur la réforme interne. Ce dialogue est basé sur une évaluation qui mesure les perceptions des hommes et des femmes sur les femmes dans le leadership; les règles formelles et informelles, la culture et la pratique du parti; les types de normes sociales détenues par les membres du parti; et les incitations au changement.<sup>49</sup> L'un des résultats de cette évaluation peut être l'élaboration d'un plan d'action décrivant les engagements pris pour réformer ou créer de nouvelles règles et de nouveaux codes de conduite régissant les comportements des membres des partis politiques, y compris dans les domaines de l'allocation équitable des ressources du parti et de l'inscription positive sur les listes (le cas échéant), ainsi que pour lutter contre le harcèlement et la violence fondés sur le sexe dont sont victimes les membres des partis politiques de la part de leurs collègues et/ou de leurs rivaux politiques. Par exemple, dans le cadre de cette révision, le NDI a organisé des réunions avec les six principaux partis politiques de Côte d'Ivoire afin de développer de tels plans d'action. Certains partis ont décidé qu'ils devaient modifier les ordres permanents relatifs aux heures de réunion pour les adapter aux heures de travail traditionnelles, lorsque les déplacements sont plus sûrs, afin qu'un plus grand nombre de femmes puissent y assister. Les membres des partis ont également élaboré un programme d'action interpartis et un programme national visant à atténuer la violence à l'encontre des femmes politiquement actives, à sensibiliser au problème de la violence et à illustrer la volonté politique non partisane d'éliminer la violence en tant qu'obstacle à l'adhésion des femmes. Une coalition multisectorielle plus large a servi de mécanisme de responsabilisation pour contrôler la mise en œuvre des plans d'action des partis.<sup>50</sup>

## **E. Déconstruire la masculinité néfaste et les normes d'exclusion liées au genre**

Pour changer le visage de la politique, il faut cesser de se concentrer exclusivement sur les femmes en tant qu'agents uniques de leur propre autonomisation et engager les dirigeants politiques masculins en tant qu'agents de changement en faveur de l'égalité des sexes. Certains des obstacles les plus importants et les plus persistants auxquels sont confrontées les femmes en politique sont les attentes, les attitudes et les comportements sociaux liés au genre. Dans de nombreuses sociétés, le pouvoir - en particulier le pouvoir politique - est associé aux hommes et à la masculinité. Ces normes patriarcales et ces croyances selon lesquelles la politique est un « travail d'homme » ont conduit à la marginalisation continue des femmes dans la vie politique, ainsi qu'à leur exclusion des organisations engagées dans la politique démocratique. L'autonomisation politique des femmes étant généralement considérée comme un jeu à somme nulle, les masculinités politiques sont souvent utilisées à dessein pour saper le leadership des femmes et maintenir le pouvoir entre les mains d'élites politiques masculines organisées en réseau.

Malgré leur domination numérique en République démocratique du Congo (RDC), les femmes et les jeunes en particulier sont mal desservis par les partis politiques centralisés qui limitent leur accès aux fonctions décisionnelles et marginalisent leur rôle. Les femmes qui s'expriment sont souvent confrontées à l'ostracisme et à la violence. En juillet 2019, le NDI a travaillé avec une organisation locale de masculinité, COMEN, dans le cadre d'un programme visant à impliquer l'élite masculine des dirigeants de partis politiques de cinq partis politiques du pays. L'objectif était

d'explorer les normes patriarcales qui renforcent l'inégalité entre les sexes au sein de leurs organisations en les exposant au pouvoir et aux privilèges plus importants qu'ils détenaient de manière innée en tant qu'hommes dans leurs familles et leurs communautés, par rapport aux femmes. Ce travail et un projet pilote au Liban ont servi de base au développement par le NDI de son approche « Hommes, pouvoir et politique » pour aborder les masculinités politiques et transformer les leaders masculins en alliés de l'égalité des sexes.<sup>51</sup>

## RECOMMANDATIONS

Une représentation inclusive et égale des femmes en politique - enracinée dans un accès effectif, une influence réelle et une responsabilité solide - est essentielle à la mise en œuvre des dispositions fondamentales de la CEDEF et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous encourageons le Comité à prendre en considération les suggestions suivantes dans sa future recommandation générale sur ce sujet.

### ***Mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les élections et en politique***

- Le comité de la CEDEF doit diriger et contribuer à la **consolidation des rapports sur la violence à l'égard des femmes dans les élections et la politique** par le biais des rapports périodiques des États parties, des plaintes individuelles et des procédures d'enquête.

### ***Encourager les États parties à:***

- Adopter et assurer la mise en œuvre de nouvelles lois standard pour interdire ou criminaliser la violence à l'égard des femmes en politique. Toutes les sanctions légales applicables aux auteurs devraient être conformes aux normes régionales et internationales en matière de droits de l'homme. D'autres sites de recours juridique comprendraient l'intégration de dispositions adéquates sur la VFF-P dans les lois existantes sur : l'élimination de la VFF ; le renforcement de l'intégrité électorale ; la sécurité en ligne, la VFF en ligne, la désinformation sexospécifique et la violence sexospécifique facilitée par les technologies.<sup>52</sup>
- Adopter ou mettre à jour la législation relative à la transparence des médias sociaux afin de préciser les exigences en matière de rapports sur la VFF en ligne contre les femmes en politique et la désinformation sexiste ; pousser les entreprises de médias sociaux à développer et à mettre en œuvre des techniques automatisées pour identifier et supprimer les contenus intimidants publiés sur leur plateforme et permettre aux utilisateurs de signaler à la police les activités en ligne potentiellement illégales;<sup>53</sup>
- Réformer ou élargir les codes électoraux ou les codes pénaux pour traiter la violence à l'égard des femmes lors des élections, y compris la violence à l'égard des femmes (VFF) et les abus en ligne, perpétrés par tout fonctionnaire élu ou nommé, tout candidat aux élections ou tout membre de leur personnel ; établir des mandats de sécurité qui couvrent cette forme de violence pour les organes de surveillance des élections;
- Sensibiliser les observateurs électoraux et les autorités à la violence à l'égard des femmes lors des élections ; former les observateurs à la manière de surveiller et de signaler ces incidents ; et mettre en place des systèmes garantissant que les incidents sont traités en temps utile grâce à des procédures établies pour l'enregistrement et le traitement des plaintes;
- Mettre en place des systèmes systématiques de suivi et de collecte de données tenant compte de la dimension de genre afin de documenter les incidents de violence à l'égard des femmes avant, pendant et après les périodes électorales ; intégrer ces données dans les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes de réaction rapide existants afin de garantir que ces mécanismes sont suffisamment complets et répondent à la menace ou à l'incidence d'une violence aiguë et croissante;
- Veiller à ce que les espaces publics protégés, tels que les partis politiques, les parlements et les organes de gestion des élections, disposent de solides protections contre le harcèlement sexiste sur le lieu de travail et qu'ils soient régis par des politiques de tolérance zéro à l'égard des discours et des abus sexistes, sexualisés, racistes et autres formes de discours haineux sur les pages, les profils et les plates-formes législatives, ainsi que sur celles des candidats;<sup>54</sup>

- Collaborer avec la société civile et les entreprises technologiques pour mettre en place des initiatives et des organismes nationaux et mondiaux afin de lutter contre la menace de la violence sexiste en ligne et facilitée par les technologies à l'encontre des femmes politiquement actives;
- Contribuer et renforcer les efforts visant à mettre en relation la société civile, en particulier les groupes de défense des droits des femmes, avec les femmes occupant des postes élus, nommés ou administratifs, afin de plaider conjointement en faveur de mesures visant à accroître la représentation des femmes;
- Contrôler le respect par les partis politiques des dispositions de cette convention, notamment en ce qui concerne la participation à la vie publique et politique (articles 7 et 8) et l'absence de violence, de stéréotypes et de préjugés qui « tolèrent ou encouragent la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes et sous-tendent l'inégalité structurelle entre les femmes et les hommes » (articles 1-2, 5 conformément à la recommandation générale 35 sur la violence fondée sur le sexe à l'égard des femmes).

### **Demander aux États parties de veiller à ce que:**

- **Partis politiques** élaborer et mettre en œuvre des règles et des codes de conduite qui interdisent, préviennent et réparent la violence à l'égard des femmes en politique (VFF-P); mettre en place des mécanismes indépendants pour recevoir et traiter les plaintes; demander des comptes aux membres du parti qui adoptent de tels comportements et soutenir les femmes membres qui en sont victimes; accompagner les codes d'éthique internes d'une formation et d'une éducation politique de toutes les personnes du parti sur les aspects liés aux droits de l'homme, à l'égalité, à la non-discrimination et à la violence à l'égard des femmes en politique; identifier et mettre en œuvre des indicateurs de VFF-P pour recueillir et diffuser des données sur la portée et l'ampleur du phénomène et sur les mesures prises pour l'atténuer et l'éliminer.
- **Organes de contrôle des élections** intégrer la surveillance, la prévention et les sanctions de la violence à l'égard des femmes pendant les élections dans les codes de conduite électoraux afin de guider les partis politiques, les candidats indépendants et les médias vers un processus électoral régi par l'intégrité, la sécurité et l'égalité.
- **Missions d'observation électorale** devraient intégrer une perspective de genre dans les lignes directrices relatives à l'observation électorale afin de garantir que les membres des missions internationales d'observation électorale soient formés à la recherche de signes de violence susceptibles de dissuader les femmes - qu'elles soient électrices, candidates, fonctionnaires électoraux ou représentantes élues (à tous les niveaux) - de participer au processus électoral. Ces données peuvent être publiées dans les rapports des missions d'observation électorale présentés publiquement aux électeurs, aux gouvernements et à la communauté internationale.<sup>55</sup> Des orientations sont fournies dans les Lignes directrices sur les considérations de genre dans les observations électorales internationales, y compris la violence à l'égard des femmes, qui complètent la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections.<sup>56</sup>

### **Réformes visant à accélérer la représentation inclusive et égale des femmes**

#### **Encourager les États parties à:**

- Mettre en place des mesures législatives nationales qui appliquent et institutionnalisent les mécanismes de quotas de femmes et de financement des campagnes politiques en fonction du sexe;
- Exiger des partis politiques souhaitant s'inscrire aux élections qu'ils démontrent que leurs règles internes et leurs codes de conduite respectent une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence à l'égard des femmes en politique (VFF-P), qu'ils contiennent des mesures concrètes pour promouvoir, soutenir et soutenir les femmes aspirantes et candidates, y compris, le cas échéant, qu'ils prévoient une place à gagner sur les listes des partis, en notant que les systèmes parlementaires avec des listes de fermeture éclair qui alternent les candidats hommes et femmes ont donné de meilleurs résultats en matière de parité hommes-femmes lors des élections;

- Veiller à ce que le financement public des candidats soit connu et utilisé par les femmes aspirantes et candidates, prévoir des mécanismes efficaces de plainte et de résolution des litiges s'ils sont inaccessibles;
- Mettre en place des programmes de formation à l'intention des membres du parlement, des partis politiques et des organes de l'État sur la question des privilèges et du pouvoir masculins, sur l'impact des masculinités sur les hommes, leurs familles et leurs communautés, et sur les avantages de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie publique et politique.

\*\*\*

## NOTES DE FIN

- 1 L'expression « les femmes dans toute leur diversité » vise à englober toutes les femmes de tous âges et à reconnaître leurs identités et contextes divers et multiples qui se recoupent, y compris les minorités sociales, ethniques et religieuses, les femmes handicapées et les membres de la communauté LGBTQI+.
- 2 CEDAW Committee, Concept Note on the Future General Recommendation on Equal and Inclusive Representation of Women in Decision-Making Systems, p. 20, à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/cedaw/general-discussion/2023/2022-11-11/Concept-note-GR-40.docx> (dernière visite le 3 février 2023).
- 3 *Voir, p. ex.*, les recherches récentes de l'United States Institute for Peace (USIP) qui révèlent que les observateurs considèrent que les mouvements où les femmes sont présentes ont plus de chances de réussir et méritent davantage le soutien populaire, et que la participation des femmes est historiquement associée à la réussite des campagnes non violentes. Matthew D. Cebul, Women Help Nonviolent Campaigns Succeed, But Nonviolent Discipline Remains Crucial, USIP, (11 novembre 2022), à l'adresse suivante: [https://www.usip.org/publications/2022/11/women-help-nonviolent-campaigns-succeed-nonviolent-discipline-remains-crucial?utm\\_medium=email&utm\\_source=govdelivery](https://www.usip.org/publications/2022/11/women-help-nonviolent-campaigns-succeed-nonviolent-discipline-remains-crucial?utm_medium=email&utm_source=govdelivery).
- 4 “Decades of evidence confirm that women’s civil and political participation and leadership promote equality, social welfare policies like education and health care, political stability and security.” White House, United States National Strategy on Gender Equity and Equality (2021), p. 35, à l'adresse suivante : <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/10/National-Strategy-on-Gender-Equity-and-Equality.pdf>.
- 5 V-Dem Institute Policy Brief, The Case for Democracy: Are Democracies Better for Social Protection of the Poor, Gender Equality, and Social Cohesion? (11 mai 2021) à l'adresse suivante: [https://www.v-dem.net/media/publications/pb\\_28.pdf](https://www.v-dem.net/media/publications/pb_28.pdf).
- 6 En se basant sur les données de 102 pays, au rythme actuel des progrès, il faudra 155 ans pour combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'émancipation politique. Forum économique mondial, Global Gender Gap Report 2022 (13 juillet 2022).
- 7 Inter-Parliamentary Union, Gender Equality, Données obtenues le 1er décembre 2022 à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/our-impact/gender-equality#:~:text=With%20a%20global%20average%20of%2025%20per%20cent,between%20strong%20democracies%20and%20gender%20equality%20in%20parliaments>.
- 8 UN Women, Facts and figures: Women’s leadership and political participation, at [https://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures#\\_edn14](https://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures#_edn14) (dernière visite le 1er décembre 2022); The City Mayors Foundation, Women Mayors, données depuis 2021 à l'adresse suivante : [http://citymayors.com/women\\_mayors/women-mayors-capitals.html](http://citymayors.com/women_mayors/women-mayors-capitals.html).
- 9 V-Dem Institute, 2022 Democracy Report, at <https://www.v-dem.net/publications/democracy-reports/>.
- 10 As the CEDAW Concept Note on the Future General Recommendation states “Today, the immediate, effective and comprehensive implementation of the CEDAW Convention through the equal and inclusive representation of women in political and public life is the best way to overcome some of the most pressing challenges of our time.” Page 4.

- 11 Soumission du National Democratic Institute au rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes, #NOTTHECOST : Stopping violence against women in politics (juin 2018), paragraphe 32.
- 12 Le National Democratic Institute a lancé la campagne mondiale #NotTheCost Mettre fin à la violence contre les femmes en politique en 2016. Voir à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/not-the-cost>.
- 13 Comité de la CEDEF, Recommandation générale 35 sur la violence à l'égard des femmes, mise à jour de la recommandation générale n° 19, CEDAW/C/GC/35 (26 juillet 2019).
- 14 Notamment, la recommandation générale de la CEDEF sur la vie politique et publique (1997) ne contient aucune référence à la violence à l'égard des femmes en politique.
- 15 NDI, Tweets that Chill: Analyzing Online Violence Against Women in Politics (2019), p. 12.
- 16 Erica Chenoweth and Zoe Marks, Revenge of the Patriarchs: Why Autocrats Fear Women, Foreign Affairs, Mars/Avril 2022 issue, at <https://www.foreignaffairs.com/articles/china/2022-02-08/women-rights-revenge-patriarchs>.
- 17 UN WOMEN, Leadership and Governance Section, Guidance Note: Preventing Violence against Women in Politics, (juillet 2021), p. 17, à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Guidance-note-Preventing-violence-against-women-in-politics-en.pdf>.
- 18 Inter-Parliamentary Union (IPU) and African Parliamentary Union, Sexism, harassment and violence against women in parliaments in Africa (2021) à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/news/press-releases/2021-11/widespread-sexism-and-violence-against-women-in-african-parliaments-according-new-ipu-report>.
- 19 IPU and Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Sexism, harassment and violence against women in parliaments in Europe (2018) à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe>.
- 20 Idem. notes 18-19; Voir aussi, Amnesty International UK, <https://www.amnesty.org.uk/online-violence-women-mps> (5 septembre 2017).
- 21 Demo Finland, International IDEA, Oslo Center & NDI, Preventing Violence Against Women in Politics – Benchmarks for Political Parties (2022), à l'adresse suivante <https://demofinland.org/en/preventing-violence-against-women-in-politics-benchmarks-for-political-parties-2/>.
- 22 CEDAW Committee, Concept Note on the Future General Recommendation on Equal and Inclusive Representation of Women in Decision-Making Systems, p. 4.
- 23 Le classement de chaque pays dans l'indice de risque de participation politique des femmes est établi à partir de trois indicateurs : le niveau de participation politique des femmes au niveau national, l'état de la démocratie dans chaque pays et la probabilité de violence à laquelle les femmes de ce pays sont confrontées. NDI, NDI Launches #think10 - A Groundbreaking Safety Planning Tool Designed to Safeguard Women in Politics, à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/publications/ndi-launches-think10-groundbreaking-safety-planning-tool-designed-safeguard-women>.
- 24 Think10 est disponible en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et ukrainien à l'adresse suivante : <https://think10.demcloud.org>.
- 25 The City Mayors Foundation, Women Mayors, données à partir de 2021, à l'adresse suivante : <http://citymayors.com/women-mayors/women-mayors-capitals.html>.
- 26 Le développement de ce réseau de maires du monde entier à la tête d'une population mondiale qui s'urbanise rapidement pourrait lui permettre de devenir une force politique mondiale œuvrant à la construction d'une résilience démocratique par le biais d'un gouvernement urbain inclusif et responsable. NDI, Introducing NDI's Work on Gender, Women and Democracy (février 2021).
- 27 Les partenaires actuels de cet effort sont Running Start et WomenWin.
- 28 Une étude de référence sur les mouvements sociaux et les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans 70 pays sur quatre décennies a démontré le rôle central de la mobilisation féministe dans la société civile, en plus et en tandem avec les femmes au gouvernement, dans le changement progressif des politiques sociales. Htun, M. et Weldon, S. (2012). The Civic Origins of Progressive Policy Change : Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975-2005. American

Political Science Review, 106(3), 548-569. Une analyse documentaire réalisée en 2020 a conclu que « en résumé, les études examinées montrent que les mouvements de femmes ont eu un impact sur l'accès des femmes aux droits politiques formels, bien que ce changement politique ait également été influencé par d'autres caractéristiques politiques et sociales nationales. Les groupes de femmes qui travaillent ensemble dans des coalitions ont pu exercer une influence sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des quotas de genre dans les parlements ». Mama Cash, Feminist Activism Works ! A review of select literature on the impact of feminist activism in achieving women's rights (juillet 2020).

29 Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences, La violence à l'égard des femmes en politique - note du Secrétaire général, A/73/301, paragraphe 87(c), (6 août 2018) à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/a73301-violence-against-women-politics-note-secretary-general>.

30 Par exemple, au Kenya, lors des élections primaires de 2017, 31 % des observateurs électoraux ont déclaré avoir été témoins ou avoir entendu parler de l'utilisation d'un langage menaçant, abusif ou insultant à l'encontre de femmes candidates ou de leur famille dans leur circonscription. National Democratic Institute, Votes Without Violence: Kenya, (2018) à l'adresse suivante : <http://www.voteswithoutviolence.org/election/kenya/national/2017>.

31 NDI, Toolkit for Tackling Online Violence Against Women in Politics (août 2020), p. 25. Étant donné la quantité limitée de données sur la VFF-E qui existent et sont facilement accessibles, il est important de combiner toute recherche existante, y compris la couverture médiatique et les données d'observation des élections précédentes, avec les entretiens avec les parties prenantes. Cela peut inclure des questions ciblées sur la manière dont les femmes subissent la violence en ligne - quelles plateformes, quels types d'attaques sont le plus souvent utilisés, quels sont les lexiques, etc. Idem.

32 NDI, Violence against Women in Elections, à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/VAW-E>. En raison de la menace de violence à l'approche des élections de 2018 au Bangladesh, le NDI et l'Institute of Informatics and Development, un institut de recherche basé à Dhaka, ont mis en place des éléments d'alerte précoce et de réponse, notamment en identifiant les points chauds du pays les plus exposés au risque de violence, afin de surveiller et d'enregistrer les incidents et les perceptions de cette violence par les femmes candidates et par les fonctionnaires masculins. NDI, Toolkit for Tackling Online Violence Against Women in Politics (août 2020).

33 Voir NDI, Violence against Women in Elections, à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/VAW-E>.

34 NDI, Toolkit for Tackling Online Violence Against Women in Politics (août 2020), p. 28.

35 Lignes directrices sur les considérations liées au genre dans les observations électorales internationales, y compris la violence contre les femmes dans les élections (2019), disponible à l'adresse suivante : [https://www.ndi.org/sites/default/files/ACFrOgCOeYyMoi8uw5xL8BeRJcAJJOtpKzdDrwst48Kkz09DqvNDpdWMJdofNO\\_TWkWnBGpglFJmX1trv91KXtvvGUuDnZ9lwdlXJ65AEn\\_6mOyu6bu2edqQPAHTnQXflq1POOWZV3PQcP7SrFT-.pdf](https://www.ndi.org/sites/default/files/ACFrOgCOeYyMoi8uw5xL8BeRJcAJJOtpKzdDrwst48Kkz09DqvNDpdWMJdofNO_TWkWnBGpglFJmX1trv91KXtvvGUuDnZ9lwdlXJ65AEn_6mOyu6bu2edqQPAHTnQXflq1POOWZV3PQcP7SrFT-.pdf).

36 Portail de l'éducation civique (Pakistan) : <https://pakvoter.org/election-observation/gender-gap-in-electoral-rolls-2/>.

37 Saroop Ijaz, For First Time in Decades, Some Pakistani Women Vote, HRW, (3 avril 2018), à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/news/2018/04/03/first-time-decades-some-pakistani-women-vote>.

38 NDI, Introducing NDI's Work on Gender, Women and Democracy (février 2021).

39 Idem.

40 IPU, Data on women in national parliament: Mexico, à l'adresse suivante : [https://data.ipu.org/node/110/data-on-women?chamber\\_id=13464](https://data.ipu.org/node/110/data-on-women?chamber_id=13464).

41 CEPAL, Gender Equality Observatory, Executive Power: percentage of women in ministerial cabinet positions, à l'adresse suivante : <https://oig.cepal.org/en/indicators/executive-power-percentage-women-ministerial-cabinet-positions>.

42 NDI, Win With Women: Building Inclusive 21st Century Parties (2018), p. 3, à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/sites/default/files/WWW%20Methodology%20NDI%20LINKS%20%281%29.pdf>.

43 Idem.

44 Werber, Cassie, *Forcing Spanish political parties to nominate more women is helping them win votes*, Quartz (7 avril 2015) à l'adresse suivante : <https://qz.com/378064/forcing-spanish-political-parties-to-nominate-more-women-is-helping-them-win-votes/>.

45 Chandan Kumar Jha, Sudipta Sarangi, *Women and corruption: What positions must they hold to make a difference?* Journal of Economic Behavior & Organization, Vol. 151, 2018, pp. 219-233, à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2018.03.021>.

46 Demo Finland, International IDEA, Oslo Center & National Democratic Institute, Preventing Violence Against Women in Politics – Benchmarks for Political Parties (2022), à l'adresse suivante : <https://demofinland.org/en/preventing-violence-against-women-in-politics-benchmarks-for-political-parties-2/>.

47 « Alors que l'on pense souvent que la violence politique se produit entre des partis concurrents, des études menées par le NDI et ONU Femmes ont montré que les collègues du parti sont parmi les auteurs les plus courants de la violence. La loyauté envers le parti et la dynamique de la compétition électorale exercent une pression sur les femmes pour qu'elles ne révèlent pas un comportement qui pourrait présenter le parti sous un jour défavorable. L'objectif de ce type de violence est de contrôler, de limiter ou d'empêcher le droit plein et égal des femmes à la participation politique ». Idem, p. 5.

48 NDI, Win With Women: Building Inclusive 21st Century Parties Assessment Toolkit (2019) à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/publications/2019-win-women-assessment-toolkit>.

49 Idem.

50 Les membres de la coalition comprenaient des représentants des partis, de la société civile, du caucus législatif des femmes et du ministère des femmes dirigé par le Comité de coordination pour la participation politique des femmes (2C2PF). NDI, Win With Women: Building Inclusive 21st Century Parties, p. 42.

51 NDI, Men, Power and Politics Program Guidance (2020) à l'adresse suivante : [https://www.ndi.org/sites/default/files/Men%2C%20Power%20and%20Politics%20Program%20Guidance%2011\\_20\\_2020%206.pdf](https://www.ndi.org/sites/default/files/Men%2C%20Power%20and%20Politics%20Program%20Guidance%2011_20_2020%206.pdf). Au Liban, en 2020, le NDI a travaillé avec ABAAD (Zero tolerance to Sexual Exploitation & Abuse) dans le cadre d'un programme intitulé Youth Activism for Lebanese Accountability (YALA !), qui visait à ce que les jeunes demandent des comptes à leur gouvernement de manière plus efficace. L'objectif était de préparer les jeunes hommes et les jeunes femmes libanais à identifier, développer et défendre des priorités en tenant compte de la dimension de genre et de l'agenda des droits de la femme au Liban, en s'attaquant aux attitudes et croyances conscientes et inconscientes enracinées dans les normes de genre patriarcales et les masculinités dans le contexte libanais. Il s'agit notamment de la manière dont les identités religieuses et sectaires globales influencent les rôles des hommes et des femmes. Les thèmes de l'approche « Hommes, pouvoir et politique » ont également été repris plus tard dans tous les aspects du programme d'éducation civique de YALA ! Idem.

52 NDI, Interventions for Ending Online Violence Against Women in Politics (octobre 2022) à l'adresse suivante : <https://www.ndi.org/publications/interventions-end-online-violence-against-women-politics>.

53 Idem.

54 Idem.

55 Soumission du National Democratic Institute au rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, #NOTTHECOST : Stopping violence against women in politics (juin 2018), pp. 9-11.

56 Guidelines on Gender Considerations in International Election Observations, including Violence against Women in Elections (2019), disponible à l'adresse suivante : [https://www.ndi.org/sites/default/files/ACFrOgCOeYyMoi8uw5xL8BeRJcAJJOTpKzdDrwst48Kkz09DgvNDpdWMJdofN0\\_TWkWnBGpglFJmX1trv91KXtvvGUuDnZ9lwdIXJ65AEn\\_6mOyu6bu2edqQPAHTnQXflq1POOWZV3PQcP7SrFT-.pdf](https://www.ndi.org/sites/default/files/ACFrOgCOeYyMoi8uw5xL8BeRJcAJJOTpKzdDrwst48Kkz09DgvNDpdWMJdofN0_TWkWnBGpglFJmX1trv91KXtvvGUuDnZ9lwdIXJ65AEn_6mOyu6bu2edqQPAHTnQXflq1POOWZV3PQcP7SrFT-.pdf).